MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA STATISTIQUE
ET DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES
(ECAM2)

- Vous éprouvez des difficultés pour nourrir et pour soigner votre famille.

- Vous éprouvez des difficultés pour payer les frais de scolarité de vos enfants.

- Vous êtes conscient, d'une manière générale, que votre niveau de vie s'est dégradé.

- Vous ne voulez plus que cette situation perdure.

ALORS QUE FAIRE ?
- Participez à l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM2001).

COMMENT ?
-En répondant aux questions que vous poseront les équipes d'enquêteurs du MINEFI/Direction de la statistique et de la Comptabilité Nationale.

QUAND ?
- Du 1er juin au 30 septembre 2001

Le Gouvernement a besoin de disposer de ces informations afin de mettre en œuvre des politiques efficaces pour l'amélioration des conditions de vie des populations et de lutte contre la pauvreté.

La confidentialité de vos réponses est garantie par la Loi n° 91/023 du 16 décembre 1991 sur les recensements et les enquêtes